



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE SAFETY-KLEEN

**Code du produit**

32045, 32145

**Synonymes**

Aucun

**Usage du produit**

Pénétrant et lubrifiant tout usage. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

**CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.**

**FABRICANT**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
2600 North Central Expressway  
Suite 200  
Richardson, TX 75080, USA  
www.safety-kleen.com

**FOURNISSEUR (au Canada)**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

**Date de la version**

24 juin 2019

**Remplace la version du**

9 mai 2017

**Date de la version originale**

1<sup>er</sup> juin 2011

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Aérosols inflammables, Catégorie 1

**Éléments du SGH sur les étiquettes**

**Symboles**



**Mention(s) de danger**

Danger.

**Mention(s) d'avertissement**

Aérosol extrêmement inflammable.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

### Conseil(s) de prudence

#### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation. Contenant sous pression : Ne pas perforez ni brûler, même après utilisation.

#### Intervention

Se laver les mains après avoir manipulé.

#### Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 48,9°C (120°F).

#### Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

#### Autres dangers

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

### Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| N° CAS   | Nom du composant | Pourcentage |
|--|------------------|-------------|
| 106-97-8   | Butane           | 20-40       |
| 74-98-6  | Propane          | 2,5-10      |
| Les autres composants sont en quantités inférieures aux niveaux déclarables. |                  |             |

### Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin, au besoin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Laver abondamment au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

#### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

#### Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

### Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse antialcool, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

##### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

#### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Réceptacle sous pression. Le réceptacle pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou aux flammes.

#### Produits de combustion dangereux

La combustion peut produire des oxydes de carbone.

#### Mesures à prendre en cas d'incendie

Refroidir les contenants de stockage avec de l'eau pulvérisée. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Empêcher le personnel non indispensable de pénétrer dans la zone, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

### Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire les vapeurs, mais elle ne peut pas prévenir l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires fédérales précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

### Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Réceptacle sous pression : Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est absent ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ni sur toutes autres matières incandescentes. Tout le matériel utilisé pour manipuler le produit doit être mis à la masse. Mise à la terre/liaison équipotentielle du réceptacle et du matériel de réception. Toujours tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820087 FR**

pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à des températures dépassant 50°C (122°F). Tenir le contenant fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation ; les contenants peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

### Matières incompatibles

Matières oxydantes.

## Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

|  |   |
|--|---|
| <b>Butane</b>                                    | <b>106-97-8</b>   |
| Alberta  | TWA de 1000 ppm   |
| Colombie-Britannique                             | TWA de 600 ppm ; STEL de 750 ppm  |
| Nouveau-Brunswick                                | TWA de 800 ppm; TWA de 1900 mg/m3   |
| Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Saskatchewan | TWA de 1000 ppm ; STEL de 1250 ppm  |
| Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard           | STEL de 1000 ppm (danger d'explosion)                                     |
| Ontario  | TWA de 800 ppm ; STEL de 1000 ppm   |
| Québec   | TLV-TWA de 800 ppm ; TLV-TWA de 1900 mg/m3                                |
| Yukon  | TWA de 600 ppm ; TWA de 1400 mg/m3 ; STEL de 750 ppm ; STEL de 1600 mg/m3 |
| ACGIH  | STEL de 1000 ppm (danger d'explosion)                                     |
| OSHA finales                                     | PEL de 1800 mg/m3   |
| NIOSH  | TWA de 1000 ppm ; TWA de 1800 mg/m3                                       |
| <b>Propane</b>                                   | <b>74-98-6</b>  |
| Alberta, Colombie-Britannique                    | TWA de 1000 ppm   |

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820087 FR**

|  |  |
|--|--|
| Manitoba, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard | (Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène, danger d'explosion) |
| Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Saskatchewan | TWA de 1000 ppm ; STEL de 1250 ppm                                 |
| Ontario  | (Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène)                     |
| Québec   | TLV-TWA de 1000 ppm ; TLV-TWA de 1800 mg/m <sup>3</sup>            |
| ACGIH  | (Voir l'annexe F : teneur minimale en oxygène, danger d'explosion) |
| NIOSH  | TWA de 800 ppm ; TWA de 1900 mg/m <sup>3</sup>                     |

### **ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)**

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

#### **Contrôles d'ingénierie**

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur sou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsque des mélanges explosifs peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits.

#### **Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle**

##### **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

##### **Protection des voies respiratoires**

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

##### **Recommandations sur les gants**

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de nitrile, de néoprène, de nitrile ou des gants de protection équivalents ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats contre les produits chimiques.

##### **Équipement de protection**

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : gants, lunettes de sécurité, sarrau de laboratoire ou tablier.

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820087 FR**

|  |
|--|
| <b>Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b> |
|--|

|  |  |   |                     |
|--|--|---|---------------------|
| <b>Apparence</b>   | Gaz, aérosol   | <b>État physique</b>                          | Gaz, aérosol        |
| <b>Odeur</b>   | Non disponible   | <b>Couleur</b>                                | Non disponible      |
| <b>Seuil olfactif</b>                                    | Non disponible   | <b>pH</b>                                     | Non disponible      |
| <b>Point de fusion</b>                                   | Non disponible   | <b>Point d'ébullition</b>                     | Non disponible      |
| <b>Intervalle des points d'ébullition</b>                | Non disponible   | <b>Point de congélation</b>                   | Non disponible      |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>                             | Non disponible   | <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>           | Non disponible      |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                   | Non disponible   | <b>Point d'éclair</b>                         | ≤ -104,4°C (-156°F) |
| <b>Limite inférieure d'explosivité</b>                   | Non disponible   | <b>Température de décomposition</b>           | Non disponible      |
| <b>Limite supérieure d'explosivité</b>                   | Non disponible   | <b>Pression de vapeur</b>                     | Non disponible      |
| <b>Densité de vapeur (air=1)</b>                         | Non disponible   | <b>Densité relative (eau=1)</b>               | 0,7335 (Eau = 1)    |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                             | Non disponible   | <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b> | Non disponible      |
| <b>Viscosité</b>   | Non disponible   | <b>Viscosité cinématique</b>                  | Non disponible      |
| <b>Solubilité (Autre)</b>                                | Non disponible   | <b>Masse volumique</b>                        | Non disponible      |
| <b>Forme physique</b>                                    | Liquide  | <b>Point d'écoulement</b>                     | Non disponible      |
| <b>Masse moléculaire</b>                                 | Non disponible   |   |                     |
| <b>Composés organiques volatils (Tel que réglementé)</b> | 39,3 % en masse ; 2,43 lb/gal US ; 202 g/L ; Le produit ne contient pas de solvant photochimiquement réactif, conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement. |   |                     |

|   |
|---|
| <b>Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b> |
|---|

**Réactivité**

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

**Stabilité chimique**

Stable à des températures et pressions normales.

**Risque de réactions dangereuses**

Ne polymérisera pas.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 820087 FR

### Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation.

### Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

## Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Oculaire

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

#### Ingestion

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Toxicité aiguë et chronique

#### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### **Butane (106-97-8)**

Inhalation CL50 Rat 658 g/m<sup>3</sup> 4 h

##### **Propane (74-98-6)**

Inhalation CL50 Rat 658 mg/L 4 h

### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aiguë

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Inhalation, vapeurs | > 20 mg/L |
|---------------------|-----------|

#### Effets immédiats

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Données sur l'irritation/la corrosivité

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Sensibilisation cutanée

Il n'est pas attendu que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

### Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

### Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

### Toxicité pour la reproduction

Il n'est pas attendu que ce produit provoque des effets sur la reproduction ou le développement.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Danger par aspiration

Peu probable, en raison de la forme du produit.

### Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles oculaires (yeux) ou cutanés (peau), peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

## Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicologie

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

Non disponible.

### Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire.

Contactez Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correcte. Ce produit est considéré comme un déchet inflammable de type D001 d'après le règlement américain RCRA, s'il est jeté. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicable à l'élimination de ce produit.

## Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Information du DOT américain

Appellation réglementaire : *AEROSOLS*

Classe de risques : 2.1

N° UN/NA : UN1950

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 2.1



## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820087 FR**

### Information sur le TMD canadien

**Appellation réglementaire :** AÉROSOLS

**Classe de risques :** 2.1

**N° UN :** UN1950

**Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) :** 2.1

### Composant des polluants marins (IMDG)

N'est pas un polluant marin.

### International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

## Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

### Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration de 2016

**Dangers aigus pour la santé :** Non **Dangers chroniques pour la santé :** Non **Incendie :** Oui **Pression :** Oui

**Réactivité :** Non

### Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

| Composant      | N°CAS           | CA  | MA  | MN  | NJ  | PA  |
|----------------|-----------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| <b>Butane</b>  | <b>106-97-8</b> | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| <b>Propane</b> | <b>74-98-6</b>  | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |

### Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.

### Règlements canadiens

#### LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

#### Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

#### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

#### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820087 FR**

### Analyse des composants – Inventaire

#### Butane (106-97-8)

|                |     |     |     |     |           |           |                    |                    |
|----------------|-----|-----|-----|-----|-----------|-----------|--------------------|--------------------|
| É-U            | CAN | AU  | CN  | UE  | JP - ENCS | JP - ISHL | KR KECI - Annexe 1 | KR KECI - Annexe 2 |
| Oui            | LIS | Oui | Oui | EIN | Oui       | Oui       | Oui                | Non                |
| KR - REACH CCA |     | MX  | NZ  | PH  | TH-TECI   | TW        | VN (Projet)        |                    |
| Non            |     | Oui | Oui | Oui | Oui       | Oui       | Oui                |                    |

#### Propane (74-98-6)

|                |     |     |     |     |           |           |                    |                    |
|----------------|-----|-----|-----|-----|-----------|-----------|--------------------|--------------------|
| É-U            | CAN | AU  | CN  | UE  | JP - ENCS | JP - ISHL | KR KECI - Annexe 1 | KR KECI - Annexe 2 |
| Oui            | LIS | Oui | Oui | EIN | Oui       | Oui       | Oui                | Non                |
| KR - REACH CCA |     | MX  | NZ  | PH  | TH-TECI   | TW        | VN (Projet)        |                    |
| Non            |     | Oui | Oui | Oui | Non       | Oui       | Oui                |                    |

### Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 4 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaires.

#### Clé/légende

*ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE – Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE – Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; DSL - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE – Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU – European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (US – United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - International Agency for*

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : PÉNÉTRANT ET LUBRIFIANT PROFESSIONNEL TOUT USAGE  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820087 FR

*Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; *IATA - International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; *ICAO - International Civil Aviation Organization* (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; *IDL - Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; *IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; *IMDG - International Maritime Dangerous Goods* ; *ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law* (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; *IUCLID - International Uniform Chemical Information Database* (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; *KECI - Korea Existing Chemicals Inventory* (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; *KECL - Korea Existing Chemicals List* (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (*Kow - Octanol/water partition coefficient*) ; *Kow - Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; KR - Korea (Corée) ; *DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50* (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (*IDL - Ingredient Disclosure List*) ; *LEL - Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (*NDSL - Non-Domestic Substance List*) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (*LEL - Lower Explosive Limit*) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (*DSL Domestic Substances List*) ; *LLV - Level Limit Value* ; *LOLI - List Of Lists™* (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; *MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; *MEL - Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX - Mexique ; *NDSL - Non-Domestic Substance List* (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; *NFPA - National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; *NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; *NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; *NTP - National Toxicology Program* (États-Unis) ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (*ICAO - International Civil Aviation Organization*) ; *OSHA - Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; *PEL - Permissible Exposure Limit* (PEL - Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; *RCRA - Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; *REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals* (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; *RID - European Rail Transport* (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (*CPR - Controlled Products Regulations*) ; *RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®* (États-Unis) ; *SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; *SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (Canada) (*WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System*) ; *STEL - Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; *STEV - Short-term Exposure Value* (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; *TCCA - Korea Toxic Chemicals Control Act* (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; *TDG - Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; *TLV - Threshold Limit Value* (TLV ou VLE - Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; *TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps* (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; *TPQ - Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; *TQ - Threshold Quantity* (quantité seuil) ; *TSCA - Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW - Taiwan ; *TWA - Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; *TWAEV - time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; *UEL - Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; *UN/NA - United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; *US - United States* (É-U - États-Unis) ; *VLE - Valeur limite d'exposition* (Canada et Mexique) ; *WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System* (*SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*) (Canada).

### Autres informations

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.